

# Glossaire

---

**aménagement (ou gestion) :** planification et prise de décisions consciencieuses nécessaires à une utilisation réfléchie et à la conservation de ressources naturelles telles que les forêts, l'eau douce et les poissons; l'aménagement peut se traduire notamment par des quotas de récolte, des zones protégées et des politiques d'utilisation.

**biome :** communauté biotique particulière à l'échelle régionale ou mondiale, comme les prairies, les déserts ou un certain type de forêt, qui se caractérise surtout par les espèces végétales ou le climat dominants.

**brûlage dirigé :** incendie bien planifié et allumé délibérément dans un endroit délimité, dans le but de prévenir les feux de friches, de favoriser la régénération et de contrôler les espèces envahissantes.

**changements climatiques :** processus continu de changements à long terme et à grande échelle provoqués par le réchauffement ou le refroidissement de la planète, dont les effets possibles risquent d'être multiples, imprévisibles et démesurés.

**conservation :** étude, protection, utilisation durable, restauration et mise en valeur des ressources naturelles dans une perspective à long terme.

**COSEPAC :** Comité sur le statut des espèces en péril au Canada; regroupement bénévole et indépendant d'experts, financé par le gouvernement du Canada, qui dirige des recherches et émet des recommandations sur les espèces en péril dont le gouvernement tient compte au moment de mettre à jour de la Loi sur les espèces en péril (LEP).

**déforestation :** abattage des arbres d'une section de forêt dans le but d'en changer l'utilisation à long terme en y aménageant par exemple un terrain de golf, un parc de stationnement, un bâtiment ou une route.

**durable :** se dit de pratiques qui permettent une consommation limitée des ressources renouvelables afin que les réserves de ces ressources demeurent relativement stables.

**espèce en péril :** espèce définie par le COSEPAC comme étant préoccupante, menacée, en voie de disparition (menacée d'extinction imminente), ou disparue dans certains endroits qu'elle a déjà habités.

**espèce envahissante :** espèce non indigène qui s'est implantée dans une région par migration ou par suite des effets directs ou indirects de l'activité humaine; ces espèces peuvent nuire aux espèces indigènes.

**espèce indigène :** espèce vivant normalement dans une région.

**forêt intacte :** forêt ne renfermant aucune route ni autre forme de développement.

**fragmentation de la forêt :** division d'une forêt autrefois intacte en fragments, habituellement par l'aménagement de terrains agricoles ou de mines, la construction de pipelines ou de routes ou d'autres formes de développement.

**habitat :** assemblage de nourriture, d'eau, d'abri et d'espace.

**LEP :** la Loi sur les espèces en péril du Canada.

**organisme :** tout être vivant.

**partie intéressée :** personne ou organisation qui a investi dans un article ou une entreprise ou s'y intéresse de près; les parties intéressées souhaitent qu'on les tienne au courant et veulent contribuer à la prise de décisions.

**puits de carbone :** lieu où s'accumule le carbone, par exemple les forêts, et où le dioxyde de carbone de l'atmosphère est transformé en sucres et en fibres végétales riches en carbone.

**refuge :** zone qui, ayant échappé aux changements écologiques qui se sont produits ailleurs, offre un habitat approprié pour les espèces qui en ont besoin.

**ressources non renouvelables :** richesses existant dans la nature, comme le pétrole, le gaz naturel ou les minéraux, mais en quantités limitées.

**ressources renouvelables :** richesses existant dans la nature et capables de se reproduire, comme le bois, les poissons, les végétaux et les animaux sauvages.

**septentrional :** situé au nord.

**taïga :** terme employé en Russie pour signifier la forêt boréale.

**terres humides :** zone distincte d'habitat humide caractérisée par une proportion d'eau variable et certains types particuliers de végétation et de sol; les marécages, les tourbières et les marais sont des terres humides. La forêt boréale renferme de nombreuses tourbières à épinettes.

**zone riveraine :** zone distincte entre la terre et l'eau (à l'exception des océans), où pousse une végétation caractéristique. Dans ces zones, les arbres et les autres végétaux jouent un rôle important pour offrir un abri et de la nourriture aux animaux sauvages, contrôler la sédimentation et prévenir l'érosion.